



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent  
Tel: 247 85510  
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service centrale de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg



Luxembourg, le 23 juillet 2019

**Concerne:** Question parlementaire n° 855 du 3 juillet 2019 de Monsieur le Député Claude Wiseler  
**Réf. :** 82dx15205

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de la Justice, de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes et du soussigné à la question parlementaire n° 855 du 3 juillet 2019 de Monsieur le Député Claude Wiseler concernant la "Légalisation du cannabis récréatif au Luxembourg".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Étienne SCHNEIDER  
Ministre de la Santé





**Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Santé, de Monsieur le Ministre de la Justice et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 855 du 3 juillet 2019 de Monsieur le Député Claude Wiseler concernant la "Légalisation du cannabis récréatif au Luxembourg".**

Les questions soumises par l'honorable Député font actuellement l'objet de discussions interministérielles dans le cadre de l'élaboration du concept portant sur la réglementation de l'accès légal au cannabis non médicinal.

Dans ce contexte, des contacts ont également été pris au niveau bilatéral, avec le Canada par exemple, et au niveau multilatéral, avec les organisations compétentes au sein du système des Nations Unies à Vienne et à Genève, compte tenu notamment des questions qui se posent en termes de droit international.

Le concept précité sera soumis au Gouvernement en automne 2019.